



N°14319*07

RÉGULARISATION DE LA TICFE au titre de l'exercice clos le :

Feuille 2 : régularisation

1A	Valeur ajoutée ** (en €) au titre de l'exercice clos le :
-----------	---

Nom / raison sociale de l'entre-prise ou du site consommateur :	
Personne à contacter (courriel, téléphone):	
Nom et adresse de l'émetteur des factures :	

ÉTAT RÉCAPITULATIF ANNUEL DES QUANTITÉS D'ÉLECTRICITÉ CONSOMMÉES L'ANNÉE PRÉCÉDENTE, OU LORS DU DERNIER EXERCICE CLOS, RÉPARTIES ENTRE USAGES TAXABLES À TAUX PLEIN ET À TAUX RÉDUITS, USAGES EXEMPTÉS, EXONÉRÉS OU EN FRANCHISE.

article 266 quinquies C du code des douanes

à compléter par les opérateurs utilisant de l'électricité à un usage exempté, exonéré, ou taxé à taux réduit

Montants de TICFE à taux réduits, dus													Régularisation					
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S
Electricité livrée et facturée (KWh)**	Total des quantités exonérées, exemptées ou en franchise (KWh)**	Total des quantités taxées à taux Réduit (KWh)**	Quantités taxables à taux plein (KWh)**	Il au sein de sites IEI ou d'entreprises IEI Taux 2 €/MWh	Il au sein de sites IEI ou d'entreprises IEI Taux 5 €/MWh	Il au sein de sites IEI ou d'entreprises IEI Taux 7,5 €/MWh	IHEI Taux 0,5 €/MWh	Il au sein de sites IEI ou d'entreprises IEI exposées à risque de fuite de carbone Taux 1 €/MWh	Il au sein de sites IEI ou d'entreprises IEI exposées à risque de fuite de carbone Taux 2,5 €/MWh	Il au sein de sites IEI ou d'entreprises IEI exposées à risque de fuite de carbone Taux 5,5 €/MWh	Transports par train, tramway, câble, métro et trolleybus Taux 0,5 €/MWh	Centres de stockage de données numériques avec consommations annuelles >= 1 KWh par € de la VA, pour les quantités excédant 1 Gwh par an	Exploitants d'aéroports ouverts à la circulation aérienne publique, dont la consommation d'électricité est > 222Wh par euro de VA	TICFE due à taux plein : 22,50 € / MWh	TICFE due à taux réduit	TICFE due (hors TVA incidente)	TICFE payée (hors TVA incidente)	Différence Indiquer si positive ou négative
Colonne A du feuillet 1*	Colonnes I du feuillet 1*	Colonne R du feuillet 1*	A - (I + R)*	Colonne J du feuillet 1 X 2*	Colonne K du feuillet 1 X 5*	Colonne L du feuillet 1 X 7,5*	Colonne M du feuillet 1 X 0,5*	Colonne N du feuillet 1 X 1*	Colonne O du feuillet 1 X 2,5*	Colonne P du feuillet 1 X 5,5*	Colonne Q du feuillet 1 X 0,5*	Colonne R du feuillet 1 X 12*	Colonne S du feuillet 1 X 0,5*	D X 22,5	Somme des colonnes E à N	O + P	Figurant sur les factures	Q - R
1																		
2																		
3																		
4																		
5																		
6																		
7																		
8																		
9																		
10																		
11																		
12																		
TOTAL														€	€	€	€	€

NB : le tarif de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité est fixé au 8 de l'article 266 quinquies C du code des douanes. IIEI = Installation industrielle électro-intensive / IHEI = Installation hyperélectro-intensive

Régularisation €

(*) Les quantités sont exprimées en KWh : convertir en MWh avant d'effectuer l'opération
 (**) VA = (CA défini au 1586 sexies CGI incluant les exportations) - (achats soumis à TVA incluant importations)

1B	installations concernées	Ratio d'électro-intensité	Taux
	IIEI 1	> 3 KWh	2 €/MWh
	IIEI 2	compris entre 1,5 KWh et 3 KWh	5 €/MWh
	IIEI 3	< 1,5 KWh	7,5 €/MWh
	IHEI	> 6 KWh	0,5€/MWh
	IIEI fuite de carbone 1	> 3 KWh	1 €/MWh
	IIEI fuite de carbone 2	compris entre 1,5 KWh et 3 KWh	2,5 €/MWh
	IIEI fuite de carbone 3	< 1,5 KWh	5,5 €/MWh
Total consommations électriques 12 mois (colonne A) (KWh)			
VA (€)			KWh/€ de la VA

Si total Q négatif : demande de remboursement à adresser au service des douanes.
 Si total Q positif : TICFE à acquitter auprès de l'administration des douanes et droits indirects.

La TICFE est arrondie à l'euro le plus proche. La fraction d'euro égale à 0,50 est comptée pour 1. La somme arrondie est celle faisant l'objet de la régularisation, colonne Q. Les autres sommes, versées mensuellement, peuvent être indiquées en nombres décimaux.